

NI CHAUD | NI FROID avec.

Serge BRESIN

Président de QUALICLIMAFROID

CFP : L'évolution des marchés, notamment le développement des ventes de pompes à chaleur, rapproche les activités du "chaud" et du "froid". Ce marché est très convoité mais le problème de la compétence des professionnels est posé. Comment gérez-vous ce problème parmi les entreprises plus spécialement engagées dans le domaine du froid ?

Serge BRESIN : Au travers des qualifications accordées par un organisme spécifique : **QUALICLIMAFROID**

Le nombre d'entreprises qualifiées par notre organisme dans les secteurs de la climatisation et du froid a atteint un palier depuis trois à quatre ans et s'élève à environ 500, contre 300 il y a cinq ans. 60 % de ces entreprises possèdent la double qualification QUALICLIMA (installations de climatisation et de conditionnement d'air) et QUALIFROID (installations frigorifiques). QUALICLIMAFROID se positionne comme une qualification haut de gamme. Nous tenons, en tant qu'organisme de qualification spécialisé dans le domaine des circuits frigorifiques, à rester sur cette image de qualité.

Nous sommes également un des rares organismes de qualification à réaliser des audits systématiques. De plus, la décision d'accorder ou non une qualification est un processus anonyme. Ces critères font que QUALICLIMAFROID est très proche, de par ses méthodes de travail, d'un organisme de certification.

Nous sommes aussi rigoureux qu'il est possible de l'être dans le domaine de la qualification. Au-delà, il faudrait rentrer dans des systèmes de qualité qui ne seraient pas abordables par la plupart des entreprises.

Quel intérêt ont aujourd'hui les entreprises à s'engager dans une démarche de qualification ?

La qualification est un plus pour les entreprises qui savent s'en servir. Tout d'abord, elle permet d'évaluer les moyens mis en

œuvre pour exercer son métier. Par moyens, on entend le personnel, l'outillage, la manière de présenter des devis..., soit tout ce qui structure l'entreprise. Une entreprise qui fait le point sur ces questions ne perd jamais son temps.

Sur le plan commercial, même si ça n'est pas un sésame pour décrocher des commandes, la qualification constitue un atout supplémentaire pour l'entreprise face à la concurrence. S'agissant des qualifications QUALICLIMAFROID, étant moins nombreuses que les autres, elles constituent un caractère distinctif beaucoup plus fort. QUALIFROID est par ailleurs la seule qualification dans le domaine du froid.

Pour les donneurs d'ordres, la qualification est un moyen de réaliser de bons achats. Plutôt que d'aller chercher des fournisseurs tous azimuts, ils peuvent ainsi d'emblée choisir à l'intérieur d'un panel fourni par l'organisme de qualification, regroupant un certain nombre d'entreprises qu'ils vont pouvoir mettre en concurrence et qui devraient leur assurer une meilleure satisfaction.

Quel est le prix de la qualification pour les entreprises ?

La qualification QUALICLIMAFROID est la plus chère de toutes, et de loin ! Il faut compter au minimum 1350 euros pour deux ans. Cela est dû au prix de revient de l'audit. Chez les autres, c'est souvent autour de 150 euros. Ce coût est donc plus abordable pour une PME que pour une entreprise artisanale.

Comment se démarque QUALICLIMAFROID de ses "concurrentes" ?

Notre qualification a été conçue différemment des autres. Elle met d'abord en avant les qualités de l'entreprise d'installation, et non les installations elles-mêmes. La réalisation d'installations de forte puissance peut donner lieu à l'obtention de qualifications de faible technicité dès lors qu'il s'agit d'appareils monoblocs sur lesquels l'installateur n'a que peu de travail à effectuer. Nos qualifications sont ainsi fondées sur le savoir-faire des installateurs.



Les autres qualifications privilégient généralement la puissance, le chiffre d'affaires ou tout autre quantité qui vont avantager les grosses entreprises par rapport aux petites, même si leur savoir-faire n'est pas meilleur.

Prévoyez-vous de faire évoluer ces qualifications, voire de créer de nouvelles qualifications pour répondre aux attentes du marché ?

Nous allons certainement faire évoluer la qualification QUALICLIMA dans le sens des pompes à chaleur, pour répondre bien sûr au fort développement de ces équipements sur le marché français. La décision doit être prise en septembre.

Comment allez-vous positionner cette nouvelle qualification par rapport à ce qui existe déjà ? Nous pensons notamment à QUALIPAC, portée par l'AFPAC.

Nous allons créer un label PAC qui prendra en compte les spécificités des générateurs aérothermiques et géothermiques. Nous nous appuierons sur la qualification QUALICLIMA existante, dont le label sera une variante, un plus. Le corps de notre qualification, de nos procédures restera le même.

Pour obtenir cette qualification PAC, les entreprises devront ainsi posséder la qualification QUALICLIMA, qui comporte toutes les exigences nécessaires pour s'assurer du professionnalisme des intervenants. Nous n'aurons ainsi pas besoin de mettre en place un système d'audits, d'imposer le respect des règles de confinement sur les fluides frigorigènes, de demander aux entreprises de présenter leurs offres avec un bilan thermique..., puisque cela est déjà prévu dans la qualification existante.

Pourquoi créer une nouvelle qualification alors qu'une offre existe déjà en la matière ?

Nous possédons un savoir-faire reconnu et fiable sur lequel les entreprises vont pouvoir s'appuyer dans le domaine des pompes à chaleur.

A mon sens, cela n'est pas une bonne chose de multiplier les organismes qui délivrent des labels car cela demande aux entreprises de multiplier les efforts pour se faire agréer.

Par ailleurs, je ne vois pas trop l'intérêt

de la qualification de l'AFPAC, à mon sens trop transversale, rattachée à un produit, un marché, et non à une profession. Il eut été préférable que l'AFPAC s'appuie sur les organismes professionnels existants pour développer des variantes aux qualifications déjà en place plutôt que de créer un label de plus.

De la part de QUALICLIMAFROID, n'est-ce pas une tentative de rendre aux frigoristes et aux climaticiens ce marché des PAC qui leur échappe, au profit notamment des chauffagistes ?

De plus en plus de frigoristes s'intéressent à la climatisation et aux PAC. La tendance s'est amorcée il y a quelques années parce que les professionnels y trouvent mieux leur compte, à la fois sur le plan financier et sur celui des contraintes, moindres que dans le domaine du froid où les frigoristes sont habitués à donner du service 24 h/24, 7 jours sur 7.

« Nous allons créer un label PAC qui prendra en compte les spécificités des générateurs aérothermiques et géothermiques. Nous nous appuierons sur la qualification QUALICLIMA existante, dont le label sera une variante, un plus »

Je crois que les frigoristes ont deux atouts pour intervenir sur le marché de la PAC. Le premier est la maîtrise du confinement. Qui va mieux contrôler l'étanchéité du circuit frigorifique qu'un bon frigoriste ? Le deuxième est la maîtrise des rendements. Ces deux atouts font qu'a priori le frigoriste est un orfèvre sur toutes les applications du circuit frigorifique, et en particulier sur les PAC. Il faut donc que cette profession soit de plus en plus présente sur ce marché. Les frigoristes ne recouvreront jamais la totalité de ce marché parce que le nombre d'entreprises (environ 3000) est trop faible

pour cela. On voit bien dès qu'apparaît une période de pointe au niveau de l'activité, comme cette année, que les frigoristes remplissent leurs carnets de commande et que d'autres professionnels viennent ensuite sur ce marché. Il y a de la place pour tout le monde.

Quels sont les autres dossiers sur lesquels travaille actuellement QUALICLIMAFROID ?

Un autre grand projet concerne les fluides frigorigènes. Dans le cadre du nouveau "décret fluides" du 7 mai 2007, l'agrément préfectoral, qui était gratuit et donné par l'administration, va devenir payant et délivré par des organismes privés. Ces organismes devront vérifier le professionnalisme des opérateurs et également faire remonter des informations à l'ADEME.

Nous sommes donc candidat pour devenir organisme agréé.

Nous avons toujours eu sur le marché des circuits frigorifiques, tant pour le froid que pour la climatisation, une attitude volontariste. A la différence de QUALIBAT et de QUALIFELEC, QUALICLIMAFROID n'a jamais attribué de qualifications pour des circuits de moins de 2 kg sans agrément préfectoral. Dans la mesure où un organisme de qualification joue un rôle qui est de nature à influencer les bonnes pratiques d'une profession, nous avons toujours poussé les entreprises à se mettre en conformité avec l'agrément préfectoral de 1992. C'est une politique volontariste que nous estimons avoir été les seuls à mener depuis plusieurs années.

Nous croyons savoir que vous avez également un projet concernant la certification...

En effet, nous allons nous engager sur une procédure de certification de QUALICLIMAFROID par l'AFAQ. Les travaux vont débuter en septembre.

Nous souhaitons pouvoir délivrer dès 2008 des qualifications en tant qu'organisme certifié, de façon à augmenter encore la crédibilité, l'image de sérieux de notre label. Nous n'avons pas fait le choix d'une certification selon la norme NF X 50 091 parce que nous voulons aller au-delà. Nous préférons nous référer à une norme 45 000 sur les "systèmes qualité". La qualité a toujours été notre priorité. ■